

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT GILLES

Projet : L'opération consiste en la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de la commune de Saint Gilles.

Pétitionnaire : Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole 1, avenue du Colisée 30947 Nîmes cedex 9 Tel : 04 66 02 55 55 Fax : 04 66 02 55 10 .

La personne responsable auprès de laquelle la fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée est Mme Carine Higuinen (tel : 04 66 02 55 55 ; fax : 04 66 02 55 10) .

Une enquête publique préalable à l'autorisation au titre du code de l'environnement et de l'ordonnance 2014-619 du 12/06/2014 pour la demande de construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Saint Gilles est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 15 décembre 2016 aux dates suivantes : du 16 janvier 2017 au 15 février 2017 inclus

Le dossier complet d'enquête comprenant : demande d'autorisation unique, mémoire en réponse, des éléments graphiques, l'avis de l'autorité environnementale et les avis visés au titre de l'article 11 du décret 2014-751 ainsi que le registre d'enquête seront déposés en mairie de Saint Gilles afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

M. Jean-Pierre Holuigue, chef du bureau des infrastructures gazières du MEEDM, retraité, a été désigné par le tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Mme Anne-Rose Florenchie, magistrat, retraitée, a été désignée en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Saint Gilles Place Jean Jaurès 30800 Saint Gilles Tel : 04 66 87 78 00 afin que toutes les personnes intéressées puissent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30) aux dates ci-après :

| | |
|-----------------|------------------|
| 16 janvier 2017 | de 08h30 à 12h00 |
| 3 février 2017 | de 08h30 à 12h00 |
| 15 février 2017 | de 13h30 à 17h30 |

Par ailleurs, les observations du public peuvent être adressées par écrit au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Saint Gilles, désignée siège de l'enquête. Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Saint Gilles, aux jours et heures d'ouverture au public .

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public en mairie de Saint Gilles, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet: www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.